



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE F.F.S.A.
Comité Régional du Sport Automobile - Bretagne et Pays de la Loire
Association Sportive de l'A.C.O. BRETAGNE
Ecurie Bretagne



13^{ème} RALLYE NATIONAL
DU PAYS DE LOHEAC
27 et 28 Mars 2010

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC

REGLEMENT PARTICULIER
Permis d'organisation FFSA n° 53 du 11 février 2010



www.rallycrossloheac.net

e-mail - rally@ecuriebretagne.net

Le Rallycross de Lohéac et Le Rallye du Pays de Lohéac sont organisés par l'Association Sportive du Rallycross de Lohéac, Association Loi 1901 à but non lucratif, qui regroupe l'Ecurie Bretagne et le Comité des Fêtes de Lohéac. 650 Bénévoles participent à l'organisation du rallycross, plus de 300 à l'organisation du Rallye. Le circuit de Rallycross est la propriété de l'Association.

Le présent règlement particulier fait référence au règlement standard des Rallyes publié par la Fédération Française du Sport Automobile en Janvier 2010.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du visa de la FFSA

Ouverture des engagements : Lundi 22 Février 2010

Clôture des engagements : Lundi 15 Mars 2010

Parution du road-book : Dimanche 21 Mars 2010

Date et heure des reconnaissances : Dimanche 21 Mars 2010 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le Samedi 27 Mars 2010 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Vérification des documents et des voitures : Samedi 27 Mars 2010 de 11h00 à 15h00 (fin des vérifications administratives à 14h45, fin des vérifications techniques à 15h00)

Heure de mise en place du parc de départ (parc fermé n°1) : Samedi 27 Mars 2010 à 11h30

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 27 Mars 2010 à 14h00

Publication de la liste des autorisés à prendre le départ et la liste des heures de départ : Samedi 27 Mars 2010 à 15h30.

Briefing des pilotes : Samedi 27 Mars 2010 à 15h45 Lieu : Médiathèque de Lohéac, à proximité du parc fermé n°1.

Départ de : Lohéac – Samedi 27 Mars 2010 à 16h15 (Voiture Tricolore à 15h45)

1^{ère} Spéciale empruntant le tracé du circuit du Manoir de l'automobile (5 tours).

Publication des résultats partiels : Tableau d'affichage du circuit de Rallycross

Arrivée à : Lohéac, Dimanche 28 Mars 2010 vers 18h00

Vérification finale : Circuit de Rallycross de Lohéac

Publication des résultats du rallye : Dimanche 28 Mars 2010, ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture, tableau d'affichage du circuit de Rallycross de Lohéac.

Remise des prix : Dimanche 28 Mars 2010 à 19 h 00 sur le podium ACO – circuit de Rallycross à Lohéac.

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de l'Ouest Bretagne, organise les 27 et 28 Mars 2010, le 13^{ème} Rallye National du Pays de Lohéac.

L'épreuve est organisée avec le concours de l'Ecurie Bretagne, de l'Association Sportive du Rallycross de Lohéac, des Municipalités et comité des Fêtes de Lohéac, Lieuron, Maure de Bretagne, Pipriac et Guipry.

L'organisateur administratif est (ASA) : AS ACO BRETAGNE (1206)

Elle a reçu le permis d'organiser N° 53 en date du 11 février 2010

COMITE D'ORGANISATION

Président : Patrick GERMAIN

Président d'honneur : Pierre TOLLEMER

Vice Président : Yves PLANTARD

Responsable ES « Manoir » : Joël LECOQ

Responsable ES « Les Clôtures » : Pierre DESILLES

Responsable ES « Guipry » : Antoine BURON

COMITE d'HONNEUR

Messieurs les Maires : Patrick BERTIN (Lohéac), Gilbert AMOSSE (Lieuron), Michel CHIRON (Maure de Bretagne), Marcel BOUVIER (Pipriac), Bernard BOULAIS (Guipry)

Les comités des Fêtes, représentés par : Yves PLANTARD (Lohéac), Olivier BAZARD (Lieuron), Pierre GESLIN (Maure de Bretagne), Jean Claude LE PAROUX (Pipriac) et Patrick LAVENANT (Guipry)

Secrétariat du Rallye :

31 rue de Bettignies – 35200 Rennes Tel / fax : 02 99 30 61 03 email : rally@ecuriebretagne.net

Adresse d'envoi des engagements

Robert MANACH – 51 bis rue Antoine Joly – 35000 RENNES

Permanence du Rallye

Ecole de Pilotage « Conduire à Lohéac » - circuit de Rallycross 35550 LOHEAC Tel / fax : 02 99 30 61 03

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Association Sportive du Rallycross de Lohéac, 31 rue de Bettignies 35200 Rennes

1.1 Officiels

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PRESIDENT

G rard LORIEUX

Licence 1438 - 7914

MEMBRES

Michelle PEROCHEAU

Licence 1110 - 12733

Jean-Paul BEDIN

Licence 1201 - 3271

DIRECTEUR DE COURSE

Marcel NICO

Licence 1201 - 2385

DIRECTEUR ADJOINT PC

Joseph LORRE

Licence 1202 - 10395

ADJOINT A LA DIRECTION DE COURSE

Jean Luc ROUINVY

Licence 1205 - 106723

DIRECTEUR DE COURSE STAGIAIRE

Fran ois MONSALLIER

DIRECTEUR DE COURSE - ES1 Manoir

Jean Louis MINEUR

Licence 1209 - 29169

DIRECTEUR ADJOINT ES1 Manoir

Joseph GOURDON

Licence 1205 - 8938

DIRECTEUR DE COURSE - ES2 Les Cl tures

Jean Louis MINEUR

Licence 1209 - 29169

DIRECTEUR ADJOINT ES2 Les Cl tures

Joseph GOURDON

Licence 1205 - 8938

DIRECTEUR DE COURSE - ES3 Guipry

Henri BRIGARDIS

Licence 1206 - 20583

DIRECTEUR ADJOINT ES3 Guipry

Dany BOULAY

Licence 1201 - 2490

SECURITE - MEDECIN CHEF

Dr Jean-Yves KERHARO

Licence 1206 - 9147

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Michel DROGUET

Licence 1201 - 2500

Bernard VILOUX

Licence 1201 - 17458

Alain BRIAND

Licence 1205 - 16160

Jacques TANGUY

Licence 1202 - 72090

Jacques PEROCHEAU

Licence 1208-3690

CHARGES DES RELATIONS CONCURRENTS

Marcelle NOGUET-MEIGNEN

Licence 1204 - 56117

Fran ois LAHAYE

Licence 1205 - 14731

RESPONSABLE DES COMMISSAIRES ROUTE

ES « Guipry »

Dany BOULAY

Licence 1201 - 2490

ES « Manoir » et ES « Les Cl tures »

Joseph GOURDON

Licence 1205 - 8938

RESPONSABLE de la PRESSE

Patrick GERMAIN

Licence 1206 - 42139

SECRETAIRE DU MEETING - V rifications

Nathalie TOLLEMER

Licence 1206 - 29994

1.2 Eligibilit 

Le Rallye du Pays de Loh ac compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC coef. 1

1.3 V rifications

Les  quipages engag s recevront, avec leur accus  de r ception d'engagement, une convocation pour les v rifications administratives qui auront lieu le : Samedi 27 Mars 2010 de 11h00   14h45 au circuit de Rallycross de Loh ac.

Les v rifications techniques auront lieu le Samedi 27 Mars 2010 de 11h00   15h00 au circuit de Rallycross de Loh ac.

L'entr e en parc ferm  n 1 devra se faire entre 11h30 et 15h45.

Les v rifications finales seront effectu es au circuit de Rallycross et au Garage HOCHARD, si d montage, situ    Loh ac Route de Rennes.

Prix de la main d' uvre : 45   HT par heure

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au r glement standard FFSA

ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au r glement standard FFSA

3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions

- 3.1.5 Toute personne qui désire participer au Rallye du Pays de Lohéac doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 15 Mars 2010 minuit.
Adresse d'envoi : Robert MANACH – 51 bis rue Antoine Joly – 35000 RENNES
- 3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.
- 3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (x 2)
- 3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement au parc d'assistance du circuit de Rallycross et dans la zone d'assistance de Pipriac sur le parcours de liaison entre les ES « Les Clôtures » et « Guipry ».

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA

6.1 Description

Le Rallye représente un parcours de 175 km.

Il est divisé en 2 étapes représentant 5 sections.

L'ordre des départs de la 2^{ème} étape sera établi en fonction du classement scratch à l'issue de la 1^{ère} étape (hors pénalités) sauf cas de force majeure.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 91 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 : Manoir , 5 tours empruntant le tracé du circuit du Manoir de l'Automobile.

Possibilité de démonstration facultative non comptabilisée pour le classement sur la spéciale « Lohéac » empruntant le circuit de Rallycross de Lohéac à la suite des épreuves spéciales des véhicules modernes (3 tours par spéciale).

ES 2 : Les Clôtures (4 fois)

ES 3 : Guipry (4 Fois)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA – limité à 3 passages : des contrôles stricts seront effectués.

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu le :

- Dimanche 21 Mars de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le Samedi 27 Mars 2010 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 pour les spéciales 2 et 3 (« Les Clôtures » et « Guipry »),
- Le Samedi 27 Mars 2010 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 pour les spéciales « Manoir » (empruntant le circuit du manoir de l'automobile), et « Lohéac » (empruntant le circuit de Rallycross) **uniquement pedestres**.

6.2.7 Le Carnet d'itinéraires pourra être retiré par les concurrents engagés, chez M. Plantard, au Café « Chez Agnès » dans le bourg de Lohéac, au carrefour qui mène au circuit.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison blanche
- adjoint de sécurité : chasuble jaune fluo

7.5. 11 **Pénalités :**

ES n° 1 - Manoir : Nombre de tours du circuit non respecté : Plus mauvais temps + 2 minutes.

Autres Pénalités : conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

Il sera établi pour les pilotes et les copilotes :

- un classement pour les catégories 1 et 1S confondues
- un classement pour les catégories 2 et 2S confondues
- un classement pour la catégorie 3 et 3S confondues

ARTICLE 10P PRIX - COUPES

Prix en espèces (cumulables) :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Scratch	400 €	250 €	150 €
Catégorie	200 €	130 €	90 €
Classe	150 €	110 €	80 €

Dans chaque catégorie, il sera attribué 3 prix si plus de 10 partants, 2 prix si 5 à 10 partants et seulement le prix de classe si moins de 5 partants.

Dans chaque classe, il sera attribué 3 prix si plus de 10 partants, 2 prix si 4 à 10 partants, 1 prix jusqu'à 3 partants.

Des coupes seront remises aux pilotes et coéquipiers, à la coupe des dames et aux commissaires.

La remise des prix se déroulera le : Dimanche 28 Mars 2010, à 19h00 au car podium ACO.

13^{ème} Rallye National du Pays de Lohéac - Les 27 et 28 Mars 2010 VHC

Tableau des horaires théoriques

		Temps Imparti	Voiture tricolore	Voiture Info.	Voiture 000	Voiture 00	Voiture 0	1 ^{ère} voiture	40 ^{ème} voiture	60 ^{ème} voiture	80 ^{ème} voiture	Voiture Damier	
Etape 1	Section 1	CH 1		15:45	15:48	16:09	16:11	16:13	16:15	16:54	17:14	17:34	17:35
		CH 2	00:10	15:55	15:58	16:19	16:21	16:23	16:25	17:04	17:24	17:44	17:45
		Départ ES Manoir	00:03	15:58	16:01	16:22	16:24	16:26	16:28	17:07	17:27	17:47	17:48
		Assistance											
Regroupement parc fermé n°2 (circuit de rallycross LOHEAC)													
Etape 2	Section 2	Départ dans l'ordre du classement scratch à l'issue de la première étape											
		CH 6		08:15	08:18	08:39	08:41	08:43	08:45	09:24	09:44	10:04	10:05
		CH 7	00:20	08:35	08:38	08:59	09:01	09:03	09:05	09:44	10:04	10:24	10:25
		Départ ES Les Clotures	00:03	08:38	08:41	09:02	09:04	09:06	09:08	09:47	10:07	10:27	10:28
		CH 8	00:32	09:10	09:13	09:34	09:36	09:38	09:40	10:19	10:39	10:59	11:00
		Départ ES Guipry	00:03	09:13	09:16	09:37	09:39	09:41	09:43	10:22	10:42	11:02	11:03
		CH 9	00:35	09:48	09:51	10:12	10:14	10:16	10:18	10:57	11:17	11:37	11:38
	Regroupement prégrille circuit de rallycross LOHEAC (Parc fermé n°3)												
	Section 3	CH 10		10:16	10:19	10:40	10:42	10:44	10:46	11:25	11:45	12:05	12:06
		CH 11	00:12	10:28	10:31	10:52	10:54	10:56	10:58	11:37	11:57	12:17	12:18
		Départ ES Les Clotures	00:03	10:31	10:34	10:55	10:57	10:59	11:01	11:40	12:00	12:20	12:21
		CH 12	00:32	11:03	11:06	11:27	11:29	11:31	11:33	12:12	12:32	12:52	12:53
		Départ ES Guipry	00:03	11:06	11:09	11:30	11:32	11:34	11:36	12:15	12:35	12:55	12:56
		CH 13	00:35	11:41	11:44	12:05	12:07	12:09	12:11	12:50	13:10	13:30	13:31
	Regroupement prégrille circuit de rallycross LOHEAC (Parc fermé n°3)												
	Section 4	CH 14		13:31	13:34	13:55	13:57	13:59	14:01	14:40	15:00	15:20	15:21
		CH 15	00:12	13:43	13:46	14:07	14:09	14:11	14:13	14:52	15:12	15:32	15:33
		Départ ES Les Clotures	00:03	13:46	13:49	14:10	14:12	14:14	14:16	14:55	15:15	15:35	15:36
		CH 16	00:32	14:18	14:21	14:42	14:44	14:46	14:48	15:27	15:47	16:07	16:08
		Départ ES Guipry	00:03	14:21	14:24	14:45	14:47	14:49	14:51	15:30	15:50	16:10	16:11
		CH 17	00:35	14:56	14:59	15:20	15:22	15:24	15:26	16:05	16:25	16:45	16:46
Regroupement prégrille circuit de rallycross LOHEAC (Parc fermé n°3)													
Section 5	CH 18		15:24	15:27	15:48	15:50	15:52	15:54	16:33	16:53	17:13	17:14	
	CH 19	00:12	15:36	15:39	16:00	16:02	16:04	16:06	16:45	17:05	17:25	17:26	
	Départ ES Les Clotures	00:03	15:39	15:42	16:03	16:05	16:07	16:09	16:48	17:08	17:28	17:29	
	CH 20	00:32	16:11	16:14	16:35	16:37	16:39	16:41	17:20	17:40	18:00	18:01	
	Départ ES Guipry	00:03	16:14	16:17	16:38	16:40	16:42	16:44	17:23	17:43	18:03	18:04	
	CH 21	00:35	16:49	16:52	17:13	17:15	17:17	17:19	17:58	18:18	18:38	18:39	
Regroupement prégrille circuit de rallycross LOHEAC (Parc fermé n°3)													

Pas de pénalités pour pointage en avance au CH 5, CH13 et CH 21

13ème Rallye National du Pays de Lohéac - 27 et 28 Mars 2010

Date de réception	Paiement	Catégorie	Classe	N° de course	H
-------------------	----------	-----------	--------	--------------	----------

Ne rien inscrire dans ces cases réservées à l'organisation. Merci

CONCURRENT	
Nom _____	Prénom _____
Adresse _____	
Email _____	Téléphone _____
ASA _____	Code ASA _____ N° de licence _____
Club ou écurie _____	

1er CONDUCTEUR	
Nom _____	Prénom _____
Adresse _____	
Email _____	Téléphone _____
Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>	Code ASA _____ N° de licence _____
N° permis de conduire _____	délivré le _____ à _____
Club ou écurie _____	

2ème CONDUCTEUR	
Nom _____	Prénom _____
Adresse _____	
Email _____	Téléphone _____
Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>	Code ASA _____ N° de licence _____
N° permis de conduire _____	délivré le _____ à _____
Club ou écurie _____	

VEHICULE			
Marque _____	Modèle _____		
Immatriculation _____	Année de construction _____ Cylindrée exacte _____ cm3		
Fiche d'homologation n° _____	Passeport technique H n° _____		
J'engage ma voiture en	<table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>Catégorie :</td></tr></table> <table border="1" style="display: inline-table; margin-left: 20px;"><tr><td>Classe :</td></tr></table>	Catégorie :	Classe :
Catégorie :			
Classe :			

Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent bulletin, et m'engage à respecter la réglementation interdisant le dopage, et accepte les contrôle éventuels des médecins accrédités.

Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs et m'engage à ne faire engager aucun recours envers eux à l'occasion de tout accident dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à _____ le / / 2010

Signatures : 1^{er} Conducteur

2^{ème} Conducteur

Le montant de l'engagement s'élève à 250 € - Règlement à libeller à l'ordre de l'ASRCL

Visa contrôle technique

Visa contrôle administratif